

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SR COLLECTION



Distr.  
GENERALE

A/C.5/908  
20 décembre 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Seizième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 54 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1962

Seconde lecture du projet de budget

(Note du Secrétariat)

1. L'objet de la présente note est de faciliter aux membres de la Cinquième Commission l'examen en seconde lecture du projet de budget pour l'exercice 1962. On a indiqué pour chaque chef de dépenses une référence appropriée, numéro de la séance de la Commission à laquelle la décision a été prise en première lecture ou cote des rapports qui sont encore à l'étude. La présente note, cependant, n'indique pas le montant estimatif des incidences financières éventuelles de questions qui sont encore à l'étude dans d'autres Grandes Commissions.

Chapitres

Montant  
estimatif  
(Dollars)

1. <u>Frais de voyage et autres frais des</u> <u>représentants et des membres des</u> <u>Commissions, comités et autres organes</u> <u>subsidiaries (A/C.5/SR.850)</u>	1 094 200	
Augmentation du nombre des membres de la Commission du droit international (A/C.5/SR.868)	16 040	
Augmentation du nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/SR.868)	15 000	
Frais de voyages et autres frais des représentants des nouveaux Etats Membres (A/C.5/SR.893)	30 000	1 155 240
	<hr/>	<hr/>

<u>Chapitres</u>		<u>Montant estimatif</u> (Dollars)
2. <u>Réunions et conférences spéciales</u> (A/C.5/SR.855)	1 487 000	
Conférence internationale sur les produits de base (A/C.5/SR.883)	45 000	1 532 000
	<u>          </u>	<u>          </u>
3. <u>Traitements et salaires</u> (A/C.5/SR.861)	37 146 000	
Barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/C.5/SR.878)	3 286 000 <sup>1/</sup>	
Relèvement des barèmes des traitements et des salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels en poste à Genève (A/C.5/SR.848)	135 650 <sup>2/</sup>	
Développement économique des pays sous-développés (A/C.5/SR.893)	46 400	
Reclassement de Genève aux fins des ajustements (indemnités de poste) (A/C.5/SR.900)	108 000	40 722 050
	<u>          </u>	<u>          </u>

<sup>1/</sup> Les dépenses supplémentaires relatives à ce poste ont été réparties entre les chapitres du budget de la façon suivante :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 3 Traitements et salaires	3 386 000
Chapitre 4 Dépenses communes de personnel	603 000
Chapitre 18 Missions spéciales	36 000
Chapitre 20 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	146 700
Chapitre 21 Cour internationale de justice	42 800
	<u>4 114 500</u>

Le total de 4 129 000 dollars indiqué dans le rapport du Comité consultatif (A/4930, p. 28) a été modifié compte tenu de la décision qu'a prise la Cinquième Commission de maintenir les ajustements négatifs (déductions), dont le montant total est estimé à 14 500 dollars /chapitre 3 (Centres d'information : 4 000 dollars); chapitre 20 (6 300 dollars); chapitre 21 (4 200 dollars)<sup>7</sup>.

<sup>2/</sup> Approuvé en même temps que le budget additionnel pour 1961.

/...

<u>Chapitres</u>		<u>Montant estimatif (Dollars)</u>
4. <u>Dépenses communes de personnel</u> (A/C.5/SR.861)	8 683 200	
Barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/C.5/SR.878)	603 000	
Relèvement des barèmes des traitements et des salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels en poste à Genève (A/C.5/SR.848)	15 450	
Amendement à l'article 3.2 du Statut du personnel : indemnité pour frais d'études (A/C.5/SR.891)	89 000	
Développement économique des pays sous-développés (A/C.5/SR.893)	6 000	9 396 650
5. <u>Frais de voyage du personnel</u> (A/C.5/SR.857)	2 060 000	
Développement économique des pays sous-développés (A/C.5/SR.893)	5 000	2 065 000
6. <u>Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel : dépenses de représen- tation</u> (A/C.5/SR.857)	100 000	100 000
7. <u>Bâtiments et amélioration des locaux</u> (A/C.5/SR.857)	4 364 500	4 364 500
8. <u>Matériel et installations</u> (A/C.5/SR.851)	438 500	438 500
9. <u>Entretien, utilisation et location des locaux</u> (A/C.5/SR.851)	3 450 000	3 450 000
10. <u>Frais généraux</u> (A/C.5/SR.851)	3 650 000	
Discrimination raciale dans les territoires non autonomes (A/C.5/SR.893)	5 000	3 655 000

/...

<u>Chapitres</u>		<u>Montant estimatif</u> (Dollars)
11. <u>Imprimerie</u> (A/C.5/SR.854)	1 233 650	1 233 650
12. <u>Dépenses spéciales</u> (A/C.5/SR.857)	74 600	
Subvention à l'Ecole internationale des Nations Unies (A/C.5/SR.895)	<u>70 000<sup>3/</sup></u>	<u>144 600</u>
13. <u>Développement économique</u> (A/C.5/SR.854)	1 110 000	
Demande de crédit révisée (A/C.5/SR.900)	<u>1 025 000<sup>4/</sup></u>	<u>2 135 000</u>
14. <u>Activités sociales</u> (A/C.5/SR.854)	1 520 000	
Demande de crédit révisée (A/C.5/SR.900)	<u>585 000<sup>4/</sup></u>	<u>2 105 000</u>
15. <u>Activités dans le domaine des droits de l'homme</u> (A/C.5/SR.854)	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
16. <u>Administration publique</u> (A/C.5/SR.854)	1 150 000	
Demande de crédit révisée (A/C.5/SR.900)	<u>795 000<sup>4/</sup></u>	<u>1 945 000</u>
17. <u>Contrôle des stupéfiants</u> (A/C.5/SR.854)	<u>75 000</u>	<u>75 000</u>
18. <u>Missions spéciales</u> (A/C.5/SR.868)	2 408 650	
Barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/C.5/SR.878)	<u>36 000</u>	<u>2 444 650</u>

3/ Ce chiffre comprend, outre la nouvelle subvention de 50 000 dollars, le solde non dépensé de la subvention de 1961, soit 20 000 dollars (projet de résolution de la Cinquième Commission, A/C.5/L.700).

4/ Les demandes de crédit révisées représentent la réallocation des scldes non dépensés des crédits ouverts pour 1961 (A/C.5/906, A/5025).

/...

<u>Chapitres</u>		<u>Montant estimatif</u> (Dollars)
19. <u>Service mobile de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/SR.855)</u>	1 350 000	
Amendement à l'article 3.2 du Statut du personnel : indemnité pour frais d'études (A/C.5/SR.891)	7 000	1 357 000
20. <u>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/C.5/SR.864)</u>	2 330 000	
Barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/C.5/SR.878)	146 700	
Relèvement des barèmes des traitements et des salaires des agents des services généralistes et des travailleurs manuels en poste à Genève (A/C.5/SR.848)	25 700	
Amendement à l'article 3.2 du Statut du personnel : indemnité pour frais d'études (A/C.5/SR.891)	3 000	
Classement de Genève aux fins des ajus- tements (indemnités de poste) (A/C.5/SR.900)	20 400	2 525 800
21. <u>Cour internationale de Justice (A/C.5/SR.864)</u>	805 800	
Barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/C.5/SR.878)	42 800	
Amendement à l'article 3.2 du Statut du personnel : indemnité pour frais d'études (A/C.5/SR.891)	1 000	
Traitements des juges de la Cour inter- nationale de Justice (A/C.5/SR.893)	77 000	926 600
TOTAL GENERAL (Chapitres 1-21), brut		81 871 240

/...

Prévisions de recettes

Chapitres des recettes

Montant  
estimatif

(Dollars)

1.	<u>Recettes provenant des contributions du personnel (A/C.5/SR.861)</u>	7 460 000	
	Modification du taux des contributions du personnel opérée à l'occasion du relèvement des barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale (A/C.5/SR.878)	1 184 000	
	Relèvement des barèmes des traitements et des salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels en poste à Genève (A/C.5/SR.848)	26 250	8 670 250
2.	<u>Recettes provenant de fonds extra-budgétaires (A/C.5/SR.861)</u>	1 666 800	1 666 800
3.	<u>Recettes générales (A/C.5/SR.861)</u>	1 400 000	1 400 000
4.	<u>Vente de timbres-poste de l'ONU (A/C.5/SR.861)</u>	1 275 000	1 275 000
5.	<u>Vente des publications (A/C.5/SR.861)</u>	375 000	375 000
6.	<u>Services destinés aux visiteurs; restaurants et services annexes (A/C.5/SR.861)</u>	675 000	675 000
	TOTAL, Recettes autres que les recettes provenant des contributions du personnel (chapitres 2 à 6 des recettes)		5 391 800
	TOTAL DES DEPENSES		76 479 440
	Chapitre 1 des recettes - Recettes provenant des contributions du personnel à porter au crédit du Fonds de péréquation des impôts		8 670 250
	TOTAL DES DEPENSES, NET		67 809 190

-----